



Dans le cadre des Journées Gourmandes,

MARCHE GOURMANDE

MONTBÉLIARD LE 17 SEPTEMBRE 2023

RÈGLEMENT

1. Manifestation : Randonnée pédestre et gastronomique, dite « Marche gourmande ».

2. Organisateur : Restaurateurs et Cafetiers de Montbéliard et son Agglomération (RCMA)

3. Description : La Marche gourmande offre la possibilité à un large public d'effectuer une promenade urbaine de 7 km à travers la ville de Montbéliard en passant par 6 étapes de restauration en plein air. Les départs se feront entre 10h et 12h30 à raison d'un départ toutes les ½ heures. Le parcours est adapté aux poussettes.

4. Participation : La participation à la Marche gourmande se fait uniquement sur inscription. Les inscriptions seront prises à l'Office de Tourisme du Pays de Montbéliard du 20 juin au 12 septembre 2023 et devront être accompagnées du règlement (uniquement par chèque à l'ordre de RCMA) pour être validées. Le nombre de participants étant limité à 600 personnes, les inscriptions seront donc prises en compte par ordre d'arrivée. Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

5. Départ : L'accueil et le départ se feront au à la Roselière (champ de foire) à Montbéliard (parking prévu). À son arrivée à La Roselière, conseillée environ 20 minutes avant le départ de la marche, chaque participant devra retirer une feuille de route à présenter à chaque pause dégustation et un verre gravé (ou gobelet réutilisable pour les enfants). Un seul passage à chacun des 6 stands-dégustation est autorisé. Il est formellement interdit d'apporter de l'alcool.

Rappel : L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Veillez à contrôler votre consommation avant de prendre le volant. Pensez au covoiturage. Aucun alcool ne sera distribué aux mineurs, même accompagnés. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident et se réserve le droit de refuser de servir un participant qui serait en état manifeste d'ébriété.

6. Équipement : Prévoir des chaussures de randonnée ou des baskets, ainsi que des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.



7. Conditions d'annulation :

- Du fait de l'organisateur : en cas d'ordre de la Préfecture pour mauvaises conditions météorologiques (avis de tempête par exemple), pandémie ou pour tout autre évènement exceptionnel ou si le nombre de participants est insuffisant, la manifestation sera annulée et les participants remboursés sur demande écrite.
- Du fait des participants : après la date limite des inscriptions, fixée au 12 septembre inclus, toute inscription sera définitive. En cas de non-participation, le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur.

8. Assurance et responsabilités : L'organisateur est couvert par une assurance Responsabilité Civile. Il décline toute responsabilité en cas de perte, vol, maladie, accident ou défaut d'un participant durant la manifestation. L'inscription vaut déclaration d'aptitude physique à participer à la randonnée et à déguster les produits alimentaires proposés.

9. Éthique et sécurité : Les participants doivent respecter les lieux, suivre le balisage, se conformer aux règles du code de la route relatives à la circulation des piétons et respecter la charte éthique du randonneur. Il est rigoureusement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet.

10. Animaux : Les chiens ne sont tolérés que s'ils sont tenus en laisse et à jour de leurs vaccinations. Les chiens appartenant aux catégories 1 et 2 sont interdits.

11. Photos : Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant dans le cadre de la promotion de l'évènement.

12. Respect du règlement : En s'inscrivant, chacun s'engage explicitement à respecter ledit règlement. En cas de non-respect, l'organisateur a autorité pour exclure tout participant contrevenant.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

RENSEIGNEMENTS

Office de Tourisme du Pays de Montbéliard
1, rue Henri Mouhot
25200 Montbéliard

Tél. 03 81 94 45 60

